

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7331128601**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.agri53.fr/annonces-legales/details/7331128601>

Cette annonce a été mise en ligne le **8 juin 2023** sur **Agri 53 Web**  
Pour le département : **53 - MAYENNE**

**CHRISTHEL**  
*SARL unipersonnelle transformée en SELAS*  
*unipersonnelle*  
*au capital social de 3 811,23 €*  
*Siège social : Rue Esculape, Centre Commercial des*  
*Sablons*  
*53810 CHANGE*  
*420 972 937 RCS LAVAL*

### **AVIS**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 06/06/2023, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du 15/06/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination sociale, son capital, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

L'objet social a été modifié comme suit : La société a pour objet l'exercice libéral de la profession de pharmacien d'officine (R 5121-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux ; La création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie située en France et présentement au lieu du siège social, en ce compris toutes activités accessoires autorisées ; La délivrance de médicaments et produits dont les pharmaciens ont le monopole ; Le commerce, la vente, la location de marchandises, produits, objets, accessoires et appareils en rapport avec la santé et que les pharmaciens sont ou seront autorisés à commercialiser.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :  
Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : La cession d'actions, y compris entre actionnaires, est soumise à l'agrément préalable résultant d'une décision collective des associés professionnels prise à la majorité des trois quarts des associés professionnels.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Christine DENIS

Sous sa nouvelle forme de société d'exercice libéral par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président : Mme Christine DENIS, demeurant 26, Rue du Lycée, 53000 LAVAL.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de LAVAL

Pour avis.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

